

# Rapport sur la Voie romaine de "Sur la Croix"

Autor(en): **Lièvre, L.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **16 (1945)**

Heft 6

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-825449>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Paraissant 8 à 12 fois par an

Président de l'A. D. I. J. : <b>M. F. REUSSER, Moutier</b> Tél. 9 40 07	Secrétaire de l'A. D. I. J. et Administr. du Bulletin : <b>M. R. STEINER, Delémont</b> Tél. 2 45 83	Caissier de l'A. D. I. J. : <b>M. H. FARRON, Delémont</b> Tél. 2 16 57
-------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------

Compte de chèques postaux : IVa 2086, Delémont. — **Abonnement annuel**: fr. 5.—, le numéro : 75 ct. — **Publicité**: S'adresser au Secrétariat de l'A. D. I. J. à Delémont.

**Editeur**: Imprimerie du « Démocrate » S. A., Delémont.  
Pour toute reproduction de textes, indiquer la source.

## SOMMAIRE :

Vole romaine de « Sur la Croix ». — Requête postale. — Réponse de la Direction générale des P. T. T.

## Rapport sur la Voie romaine de „Sur la Croix”

En 1943 et 1944 ont été effectués des travaux de déblaiement de ce chemin antique dans le secteur qui aboutit au col de « Sur la Croix » à l'altitude 765 m. (voir le levée de plan inclus). Ces déblaiements ont mis à jour un magnifique tronçon de voie pavée, conservée au cours des siècles sous une couverture de détritiques et d'humus d'environ 50-60 cm. d'épaisseur. L'aboutissement de ce chemin pavé à la route cantonale actuelle de Saint-Ursanne à Courgenay se trouve exactement près de l'emplacement de la vieille croix caractéristique, élevée au col même que franchit la route. Si nous descendons du col vers Saint-Ursanne, en suivant le tracé relevé de la voie payenne, nous trouvons successivement les secteurs suivants :

1. Le secteur actuellement déblayé, comprend environ 90 m.
2. Le secteur qui fait suite présente un double tracé, le premier décrivant une double courbe, le second en ligne droite. Sur ce secteur la couverture d'humus et d'éboulis est de 20-30 cm.
3. Ce secteur va du champ des Chênes, dans la forêt jusqu'à la sortie de celle-ci, à la croisée du chemin de « Montnat ». Le pavé sur ce secteur est presque partout visible.
4. Ce secteur va du chemin de « Montnat » jusqu'à la bifurcation du chemin Romain. De 5-30 cm. d'humus le recouvre. On distingue des têtes de rocher taillées dans le roc en bordure du

chemin. Comme dans les secteurs précédents, on distingue les traces d'ornières dans le pavé.

5. Il comporte deux tracés distants l'un de l'autre de 4-15 mètres, en forêt « des Troyellerat ».

6. Les deux tracés sont presque en bordure de forêt et recouverts d'une épaisseur de terre de 30-50 cm. Des murgiers de pierres obstruent par endroit cette voie.

7. Le tracé a été complètement masqué par les cultures. Il est probable qu'on ne retrouvera que difficilement des fragments de voie pavée.

8. Il part de la croisée de la route cantonale à la cote 575 m. pour traverser la région dite du « Garde-fou ». On y remarque quelques pavés et des pierrailles parmi la végétation et les arbres. Il y a une couverture de terre de 20 cm. environ.

9. Il traverse un bosquet. On y distingue des pavés parmi les buissons.

10. Il part de la croisée du chemin qui monte vers « Rière-Vasou » et vient rejoindre la route cantonale à la cote 490 m. Ce fragment n'est pas parfaitement déterminé comme portion de la voie antique. Il se peut très bien qu'un autre tracé soit découvert aboutissant à proximité de la Porte de Porrentruy, à la cote 440 mètres.

L. Lièvre.

## ANNEXES

Moutier-Delémont, le 2 février 1945.

### REQUÊTE

*concernant les améliorations à apporter au service postal  
dans le Jura bernois.*

**A la Direction Générale des P. T. T., Berne**

Monsieur le Directeur général,

Depuis quelques mois, le Comité de l'A.D.I.J. est assez souvent nanti de réclamations au sujet du service postal. Les sujets de plainte émanent la plupart du temps des membres mêmes de son Comité, de ses Commissions et des membres de l'Association. Il ne s'agit pas de plaintes générales, mais bien de cas précis. Dans certaines localités le service postal n'est pas adapté aux besoins réels de la population.

Estimant que les réclamations qui lui étaient soumises étaient fondées, le Comité de l'A.D.I.J. a décidé de faire une enquête auprès de tous ses membres et d'en porter le résultat à votre connaissance, dans l'espoir que votre administration pourra, dans une mesure équitable, corriger les défauts préjudiciables aux intérêts du public. Nous savons que notre service postal suisse fait honneur au pays, qu'il supporte toutes les comparaisons avec ceux de l'étranger et que l'administration des Postes cherche à remplir ses obligations